

LES CHIFFRES DE L'EMPLOI

(Évolution de mars 2011 à mars 2012)

Evolution des demandeurs d'emploi
(Cat. A, B et C) sur un an
+ 6,9%

Evolution des demandeurs d'emploi
(Cat. A, B et C) sur un an des moins
de 25 ans
+ 2,5%

Evolution des demandeurs d'emploi
(Cat. A, B et C) sur un an entre 25
et 49 ans
+ 7 %

Evolution des demandeurs d'emploi
(Cat. A, B et C) sur un an 50 ans et
plus
+11,1%

Evolution des demandeurs d'emploi
(Cat. A, B et C) sur un an moins
d'un an d'inscription
+ 7 %

Evolution des demandeurs d'emploi
(Cat. A, B et C) sur un an plus d'un
an d'inscription
+ 6,9%

Les catégories A, B et C :

Catégorie A : demandeurs d'emploi
tenus de faire des actes positifs de
recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi
tenus de faire des actes positifs de
recherche d'emploi, ayant exercé
une activité réduite courte (i.e.
de 78 heures ou moins au cours du
mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi
tenus de faire des actes positifs de
recherche d'emploi, ayant exercé
une activité réduite longue (i.e. de
plus de 78 heures au cours du mois)



Maison
des compétences



ZOOM RH SUR LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le but de la Taxe d'Apprentissage est de contribuer au financement des formations de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

Elle est due principalement par les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. Le montant de la taxe est calculé sur la base des salaires versés.

Le versement de cette taxe se fait par un intermédiaire, un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA). La liste des OCTA est disponible sur le site du Ministère du Travail ou en Préfecture.



Les entreprises ne savent pas toujours qu'elles peuvent choisir le ou les bénéficiaires; hors c'est une possibilité qui leur est offerte.

Pour choisir son ou ses bénéficiaires, il suffit de remplir le bordereau (Cadre 4) en désignant l'établissement et le montant que l'entreprise souhaite lui affecter (si l'établissement est habilité à le recevoir). Le bordereau est envoyé aux entreprises par leur OCTA.

Une exonération est possible si l'entreprise contribue par des dons en nature auprès des établissements en échange d'un certificat indiquant la spécialité des sections auxquelles sera affecté le matériel, le diplôme préparé et la répartition sur la/les catégories d'habilitations.

AGENDA DE LA MAISON DES COMPÉTENCES

Jeudi 07 Juin à 18h
Table-ronde entreprises

« Restitution de l'étude des pratiques ressources humaines des entreprises sur le territoire Caux Vallée de Seine » *Réalisée par Marie Guillo*

« Développer ensemble l'esprit d'apprenance des dirigeants et salariés des PME : regards croisés sur la formation continue, diagnostic et partage de solutions alternatives »
Réalisée par Isabelle Roux - Consultante en management des compétences et communication managériale

Mardi 19 juin à 18h
Table-ronde entreprises

Responsabilité sociétale en entreprise : quels atouts ? quelles démarches ?

LA MAISON DES COMPÉTENCES



Le personnel de la Maison des compétences vous accueille dans ses locaux du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Des conseillers en insertion professionnelle sont à votre disposition pour vous guider dans vos démarches à l'accueil.

Dans le cadre de son programme d'actions annuel, la Maison des compétences organise mensuellement quatre animations destinées aux particuliers et aux entreprises :

- Un atelier au Centre de ressources documentaire, sur la recherche d'informations et la création d'outils documentaires,
- Un atelier à la Cyberbase, vous initie aux outils informatiques,
- Une découverte métier, sur les métiers dits « en tension » sur notre territoire,
- Une Table-ronde entreprise, où différents thèmes sont abordés tels que la gestion des ressources humaines, le management, la responsabilité sociétale des entreprises, la sécurisation des parcours professionnels...

Pour plus de renseignements et pour rencontrer un conseiller, contactez la Maison des compétences au 0 800 34 69 40

FOCUS: LE MÉTIER DE ... CHEF DE CHANTIER

Le secteur du bâtiment emploie en France 1.300.000 personnes et regroupe 300.000 entreprises. Mais ce secteur est en constante pénurie de main d'œuvre et surtout de personnes diplômées.

D'après la BMO réalisée par Pôle Emploi, sur le territoire de la Communauté de communes Caux vallée de Seine, 6 recrutements étaient prévus en 2011 avec une difficulté de recrutement de 67%, 4772 recrutements en France, dont 136 en Haute Normandie et 82 en Seine-Maritime.

Petite définition :

Selon la taille du chantier, le chef de chantier dirige en partie ou en totalité les travaux. Il supervise l'installation du chantier, la livraison et la réception des engins et des matériaux. Il seconde le conducteur de travaux dans le contrôle des approvisionnements et la gestion du personnel.

Présent en permanence sur le chantier, il organise le travail à partir des plans qui lui ont été confiés et coordonne l'action des différents corps de métiers. Il est responsable des délais d'exécution et définit les volumes d'heures et de main d'œuvre nécessaires. Il doit avoir une bonne appréciation des conditions concrètes de réalisation des tâches, des besoins en hommes et des matériels à mettre en œuvre.

Il existe 5 diplômes de niveaux bac +2 à bac +3 (BTS bâtiments, Travaux publics, étude et économie de la construction, DUT Génie Civil et Licence Professionnelle Bâtiment et Construction) en Seine-Maritime pour exercer ce métier, et les établissements dispensant cette formation (le CFA Georges Lanfry à Rouen, le Lycée Le Corbusier à St Etienne du Rouvray, Lycée Auguste Perret au Havre, le Greta de la Région Havraise à Harfleur, l'IUT du Havre, l'IUT Mont-St Aignan).

L'EMPLOI DES FEMMES

Evolution du chômage des femmes

Sur un an, de décembre 2010 à décembre 2011, le chômage des femmes (catégorie A) a crû de 7,5% au niveau national, de 4,1% en Haute Normandie et de 8,1% sur la communauté de communes Caux vallée de Seine. Nous pouvons donc remarquer que notre territoire a été plus fortement impacté sur la progression du chômage des femmes de catégorie A, avec 0,6 points de plus qu'au niveau national et 4 points de plus qu'au niveau régional.

Pour les femmes inscrites en catégorie A, B et C, la progression a été de 7% sur un an au niveau national, de 7,7% au niveau régional et de 7,8% sur notre territoire. On peut dire que les femmes ont été particulièrement impactées. (0,8 point supérieur au regard du niveau national et 0,1 supérieur au taux régional).

Cette remarque s'amplifie encore si on étudie l'impact de l'âge sur cette population féminine.

Taux d'emploi et d'activité des femmes

Le taux d'emploi (proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler) des femmes était de 45,6% en Haute Normandie, de 44,6% en Seine-Maritime et de 44,7% sur notre territoire. Le taux d'emploi des femmes sur notre territoire est inférieur à la moyenne régionale et départementale.

Le taux d'activité (rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population) des femmes était de 52,4% en Haute Normandie, de 51,3% en Seine-Maritime et de 51,6% sur le territoire. Le taux d'activité des femmes sur notre territoire est inférieur à la moyenne régionale et départementale.

Le genre des métiers...

Il existe toujours une représentation traditionnelle de la répartition des métiers, avec plus de la moitié des femmes se tournant vers les métiers du tertiaire, et peu d'entre elles se tournant vers le secteur de la construction (9,7%) ou le secteur industriel (27,6 %).

la Lettre de l'observatoire
Emploi & Formation
numéro 3 - Décembre 2011
Lettre trimestrielle

Responsable de la publication :
J.C. WEISS

Crédits Photographiques :
photo-libre.fr
fotolia

Sources :
Pôle Emploi
DARES
INSEE
<http://www.impots.gouv.fr>
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr>

